

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 702

Artikel: Ritschard : le refus de la combine
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Justice verte

Lu dans l'édition du Doubs de «L'Est républicain» du 13 octobre dernier:

tribunal

Travail d'intérêt général : ça marche !

Deux prévenus se sont vu hier dispensé de peine devant le tribunal correctionnel. Tous deux avaient accepté d'accomplir un travail d'intérêt général et s'étaient parfaitement acquittés de cette tâche.

Ainsi pour un «défaut d'assurance et de permis de conduire» Serge Munier, 21 ans, a effectué 60 heures de travail pour le service «espaces verts» de la ville de Besançon, et pour un «vol avec effraction», Goran Nicolowski a accompli 80 heures de travail pour l'association «Résurgence».

Cinq jeunes gens comparaissaient également hier matin dans une affaire de «vol de voiture».

Deux seulement étaient présents : Nacer Bousserima, 33 ans et Farid Chibani, 21 ans. Eux aussi ont accepté d'effectuer 80 heures de travail gratuit pour la collectivité.

Le 9 juillet 1983, voyant une voiture dont les clefs étaient restées sur le tableau de bord, place du Marché, les cinq garçons s'étaient installés à l'intérieur et avaient utilisé le véhicule pour aller à la fête de la place Battant. Un trajet court sur lequel, hélas pour eux, ils devaient rencontrer une patrouille de police !

Comme il ne s'agit pas de truands d'envergure, les juges leur ont proposé le travail d'intérêt général ajournant leur décision au 11 janvier prochain.

Le sort des trois absents pourrait être assimilé à celui de leurs amis, dès mercredi prochain, s'ils se présentent, ainsi que leur avocat Me Remond le leur demandera, devant le tribunal.

Messieurs les juges et procureurs des cantons romands, bien le bonjour chez vous. **G. S.**

RITSCHARD

Le refus de la combine

Il y a des gens qui gagnent à être connus, dit-on de ceux qui ne se livrent pas au premier contact, qui se préservent, par timidité, par maladresse ou par calcul. Avec Willi Ritschard, les choses étaient plus simples: on gagnait déjà à faire personnellement sa connaissance. Beaucoup d'hommes et de femmes

ont osé, malgré ses hautes fonctions, l'aborder, et ont reçu cette espèce de confiance joyeuse et sans arrière-pensée qu'inspiraient son regard droit et son beau sourire.

Friedrich Dürrenmatt a écrit que Willi Ritschard était «un homme dont la simple rencontre rend heureux». Très vrai, et plus juste encore quand l'écrivain pas trop conformiste ajoute: «En sa présence, on se sent volontiers Suisse.» Car si notre «Willi national» incarnait un personnage en qui tant de gens se reconnaissaient, c'est qu'il n'était pas seulement adopté par les citoyens respectueux de la hiérarchie et des formes helvétiques; il avait aussi l'amitié un peu bougonnante de ceux qui remuent (encore) dans ce pays: beaucoup de jeunes, d'artistes, de «non insérés» le considéraient comme un des leurs — en tout cas pas comme un politicien du style ni du format habituels.

Protestant dans un canton très catholique, ouvrier dans un gouvernement d'universitaires, Willi Ritschard avait l'habitude et le courage de tenir un autre rôle, de jouer un autre jeu, plus direct, plus sincère, que la très compliquée partie de billard oblique à laquelle se livrent d'ordinaire les tenants du pouvoir. La ferveur populaire va sans doute errer longtemps avant de pouvoir à nouveau se fixer sur un homme — ou une femme — capable d'incarner ainsi la non-combine, la franchise pure et simple, la loyauté totale.

Mais tant de droiture et de conscience sociale n'auraient suscité que de l'admiration, pas encore de la sympathie, si l'attitude n'avait été poussée jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au risque de se tromper par fidélité, ou, signe d'humanité, par une sorte de naïveté. En s'inscrivant avec sa femme auprès de l'agence K. pour un voyage de groupe en Espagne, le touriste Ritschard n'a pas vu dans quel charter il s'embarquait. L'ayant compris plus tard, il convenait publiquement de son erreur, devant le congrès du Parti socialiste soleurois. Applaudissements monstres des délégués, félicitations de la

presse, pardon immédiat de l'opinion publique. Elle avait raison d'aimer la présence au pouvoir d'un non-calculateur, naïf et chaleureux, qui fait comme tout le monde un faux-pas de temps à autre.

LE PARCOURS DU MILITANT

D'aussi petites erreurs de parcours n'ont effectivement aucune espèce d'importance. L'essentiel reste le parcours lui-même, et la constance mise à l'accomplir, année après année, mandat après mandat. A l'approche de la cassure des 65 ans, qui marquait à ses yeux un passage à la fois mérité et redoutable pour les travailleurs, Willi Ritschard a souvent regardé en arrière ces derniers mois. Lui, le non-carriériste, qui n'avait jamais songé à planifier son engagement au service de la communauté, se montrait frappé par une coïncidence toute arithmétique: à 25 ans, il devient permanent syndical, et va rester tout juste 20 ans secrétaire de la FOBB soleuroise; à 45 ans, il entre à l'Exécutif cantonal, d'où, dix ans plus tard, il passe au Conseil fédéral, dont il aura donc été membre dix ans. Parcours exemplaire, limpide, du militant coureur de grand fond.

Malgré les difficultés rencontrées ces derniers temps, notamment depuis le départ de M. Honegger dont il appréciait les avis, Willi Ritschard aura combattu le bon combat jusqu'au bout. Dans son dernier grand discours, prononcé devant les banquiers réunis le 30 septembre à Genève, Willi Ritschard a parlé très net, à propos de la révision de la loi sur les banques. Il en a précisé les grandes lignes, et rappelé l'urgence, ajoutant qu'il suivrait l'affaire non plus comme conseiller fédéral, mais depuis la tribune du public, «pour autant que d'ici là mes proches ne doivent pas me rendre visite le dimanche matin au cimetière».

Tentative de distanciation par l'humour ou prémonition, cette condition est donc désormais déjà réalisée. Willi Ritschard ne terminera pas le mandat

qui devait s'achever à la fin de cette année. Ironie suprême, les affaires de son département seront traitées par son collègue et remplaçant, Friedrich, celui-là même qui envoyait il y a moins de six mois les enquêteurs du Ministère public fédéral prendre les empreintes des proches collaborateurs de Willi Ritschard, soupçonnés d'avoir «sorti» l'ineffable rapport Novosti.

Pour l'heure, la population suisse, le mouvement syndical et le Parti socialiste cherchent, dans une profonde tristesse, à se familiariser avec l'idée de ne plus rencontrer, pur et proche comme toujours, leur homme de confiance et de justice. **Y. J.**

Un Etat pour distribuer la liberté

Il y a quelques jours, le service de presse du Parti socialiste diffusait une interview de Willi Ritschard faisant le point de dix années passées au Conseil fédéral. Des mots qui illustrent bien le credo politique de Ritschard et surtout sa manière à la fois pragmatique et précise, bien loin du ron-ron politique, d'aborder les problèmes. Quelques extraits

Tu as affirmé ici ou là qu'il ne faut pas surestimer le pouvoir du Conseil fédéral. Comment vois-tu ce pouvoir, après dix ans d'expérience?

Ritschard. Le pouvoir du Conseil fédéral ne va pas très loin. Le gouvernement dispose d'une certaine latitude lors de la nomination du personnel fédéral et lors de l'attribution de certaines subventions, une fois que le budget a été adopté. Mais dans la plupart des cas, la loi prescrit très exactement ce qu'il faut faire. Le peuple, et particulièrement les travailleurs, doivent savoir qu'en matière politique ce sont eux qui disposent du pouvoir et cela grâce à leur bulletin de vote. Il en va tout autrement dans l'économie où la démocratie n'existe pas; il faut savoir que ceux qui disposent du pouvoir doivent aussi en assumer les responsabilités.

Mais la majorité des citoyens ne veulent plus exercer leur pouvoir; en s'abstenant d'aller voter, ils manifestent de toute évidence leur mauvaise humeur à l'égard de l'Etat.

Ritschard. Nous avons dû développer l'Etat, nous avons dû faire davantage de lois. Mais une loi parfaite, une loi qui conviennent à tous, cela n'existe pas. Il en sera toujours ainsi, l'un trouvera la veste un peu trop courte, l'autre le pantalon un peu trop long et personne ne se sentira vraiment à l'aise dedans; peu de choses conviennent à la fois à l'Appenzellois et au Zurichois. Je ne vois pas exactement comment nous allons changer cela.

Ce qui est certain, c'est que je ne serai jamais d'accord avec ceux qui attisent la mauvaise humeur à l'égard de l'Etat. Ils prétendent qu'il faudrait moins d'Etat et que cela augmenterait automatiquement les libertés. Je considère que ce slogan est mensonger.

En réalité, c'est le contraire qui est vrai: il incombe à l'Etat de répartir la liberté. Or la liberté n'existe qu'en «quantité» limitée. Plus nous sommes nombreux à vivre les uns près des autres, plus il devient nécessaire de distribuer entre tous la liberté «disponible». Dans une villa familiale, on n'a pas besoin d'un règlement de maison, mais dans une maison locative, il en faut un. Si, en l'absence de loi, l'un ou l'autre peut s'attribuer une part importante de liberté, cela signifie que tous les autres en recevront d'autant moins.

Grâce aux lois sociales, l'Etat n'a pas seulement permis la création de l'Etat social, il a distribué aussi de la liberté. Un homme âgé ou une femme invalide qui doit quémander de l'aide, comme c'était le cas autrefois, n'est pas un être libre. C'est à quoi devrait réfléchir celui qui enrage parce qu'il ne peut pas rouler à 170 sur l'autoroute, alors que sa voiture pourrait aller encore plus vite; il ferait bien de penser à celui dont il met la vie en danger et qui a, lui aussi, sa liberté.

Il faudrait sûrement revoir quelques-unes des 2126 lois en vigueur. Cela se fait d'ailleurs continue-

ment. Je pourrais m'imaginer ici ou là quelques coupures, et même moins d'Etat, pour autant qu'on ne touche pas à l'essentiel, ni à la distribution de la liberté.

Je me borne à constater que lorsque nous voulons abroger une loi dans ce sens, les représentants des travailleurs ne s'y opposent généralement pas, mais bien, le plus souvent, ceux qui, par exemple, bénéficient des subventions légales en cause.

Nous socialistes devons faire attention à ce qu'on ne confonde pas Etat et administration. Du point de vue socialiste, l'Etat doit constituer une communauté solidaire. Le sentiment d'appartenir à une telle communauté a existé pendant la Deuxième Guerre mondiale, je l'ai éprouvé personnellement. A l'époque, la propriété privée impliquait une responsabilité sociale. Aujourd'hui, nous devons dire à tous ceux qui veulent se tailler une part trop grande de liberté qu'ils agissent de manière non solidaire et qu'ils ne se considèrent vraisemblablement pas comme membre à part entière de la communauté.

En appeler à la solidarité n'a souvent pas servi à grand-chose. Sur le plan politique, nous avons connu des périodes plus fastes. Où est notre erreur?

Ritschard. Cela tient peut-être au fait que nous concevons cette communauté solidaire seulement comme un but. Or elle est aussi un moyen. Celui qui défend la solidarité politique doit être lui-même un homme solidaire. Nous avons toujours voulu nous fixer, dans le chapitre «socialisme» de nos programmes, un objectif phare. Nous devons nous rendre compte que le socialisme est une démarche qui implique une prise de conscience sociale préalable chez chacun. Notre avance est déjà grande dans ce sens. C'est pourquoi notre édifice social est, dans l'ensemble, inattaquable.

Il en va de même pour la solidarité. Nous la réalisons d'autant mieux dans la société que nous l'aurons mise en pratique dans nos propres rangs.